



Champix

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 30 janvier 2007

Sera t-il remboursé par la sécurité sociale ? Connaissez vous le prix ? Merci

Réponse :

- Dans un premier temps, il ne sera pas remboursé par la sécurité sociale.
- Notre mission ne nous permet pas d'aborder les sujets à caractère commercial